

COMPTE RENDU CHSCT du 7 Juin 2022 10h00

Les représentants **FO-Finances** 64 ont lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Depuis 20 ans, les agents des Finances subissent des réformes structurelles continues marquées par la suppression de plus de 30.000 emplois. Le ministère des Finances demeure le plus grand contributeur des suppressions d'emplois sur ces cinq dernières années dans la Fonction Publique de l'Etat à hauteur de 80 %.

Ces suppressions ont non seulement impacté le maillage territorial, abandon des zones rurales et péri-urbaines, mais également aggravé et détérioré les conditions de travail de nos collègues. Les tensions sont palpables, la souffrance bien présente. Nombre de postes et services souffrent et ont le sentiment d'être abandonnés par la direction, sacrifiés sur l'autel des diverses réformes et suppressions d'emplois.

La crise sanitaire n'a fait qu'exacerber ces tensions. Ajouter à cela, l'incompréhension grandissante des usagers qui se traduit dans bien des cas par des propos agressifs, voire violents lors des accueils.

*Face à ces risques psychosociaux, les représentants **FO-Finances 64** vous feront des propositions de visites de site en commençant par celle de la Trésorerie d'Anglet programmée en 2019 et non réalisée à ce jour.*

En contrepartie de toutes ces réformes gouvernementales, les collègues attendent toujours la revalorisation du point d'indice (1,2 % en 12 ans) et une réelle augmentation des taux de promotions internes.

À ce titre, nous voudrions dénoncer celles qui promeuvent des collègues dans les départements 92 et 93 à quelques années de la retraite.

Certes, « les voyages forment la jeunesse », et par conséquent nos collègues sont promus en région parisienne. Quelque temps après, de « jeunes agents » sont affectés dans le 64 alors même qu'ils auraient souhaité ces départements parisiens. Cherchez l'erreur !

*Raison pour laquelle les représentants **FO**, ne cesseront de revendiquer le « droit au retour » pour ces collègues et deux mouvements de mutation par an.*

En ce qui concerne ce CHSCT, nous vous proposerons également de mettre en place des formations concernant la lutte contre le harcèlement moral ainsi que toutes les formes de discriminations.

*De plus, les représentants **FO-Finances 64** s'étonnent, une fois de plus, que les crédits CHSCT soient affectés à l'entretien courant des bâtiments domaniaux sans cofinancement apparent.*

*En conclusion, **FO-Finances64** exige l'abrogation de la Loi sur la transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, l'arrêt des suppressions d'emplois, l'abandon du NRP, la réimplantation de Centres des Finances Publiques de proximité avec les moyens humains dédiés afin d'assurer une égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire.*

Après désignation du Secrétaire (CGT) et approbation à l'unanimité du PV du 7 février 2022, le Président a répondu aux différentes liminaires.

Le directeur ne souhaite pas se prononcer sur les sujets nationaux évoqués dans les liminaires. Il dit partager la plupart de nos préoccupations.

L'ordre du jour s'est poursuivi, différents points ont été abordés.

→ **Présentation de la note d'orientation ministérielle.**

Cette note a fait l'objet d'une présentation par l'ISST (Inspecteur Santé Sécurité au Travail). Une convention a été conclue avec l'Anact pour mettre en œuvre un outil d'analyse des situations de télétravail. Il s'agit de mesurer les écarts entre les préconisations organisationnelles et la pratique réelle des agents. L'ISST ne peut pas « visiter » ces postes de travail (domicile des agents). A contrario, les membres du CHSCT peuvent le faire. Par ailleurs, il signale que le pôle ergonomique a mis sur intranet un guide sur le poste télétravail (fiche pratique).

Cette note met en exergue la prévention sur les risques liés aux réorganisations de service. Ces projets doivent être examinés par les CTL. Les acteurs de prévention doivent être invités à ces réunions.

Sur le sujet de la crise sanitaire, une vigilance doit être maintenue quant à la qualité des aérations, ventilations. Une attention particulière doit être portée sur les collègues isolés en raison de leurs pathologies. Les contaminations ont baissé, de facto les remontées statistiques sont mensuelles.

En ce qui concerne les violences sexistes et sexuelles, l'ISST signale la plateforme « allo discrim » composée d'experts en droit et l'association France victime pour un accompagnement psychologique. Une présentation de ces dispositifs sera faite en fin d'année aux agents par l'ISST et le médecin de prévention.

Cette note rappelle également les principes généraux de prévention. Un nouvel outil harmonisé de prévention des risques professionnels devrait voir le jour. Elle rappelle également les conditions d'utilisation des crédits mis à la disposition des présidents de CHSCT.

Nos commentaires : cela fait plus d'un an que vos élus **FO-Finances64** s'interrogent sur le rôle que jouera la formation sécurité et santé au sein du CSA. En effet, la loi sur la transformation de la fonction publique donne la possibilité aux présidents de CSA de ne faire qu'une réunion par an (actuellement 3). En septembre 2021 lors d'un CTL, nous avons interrogé le président à ce sujet. La réponse s'était voulue rassurante, « pas de raison d'en faire moins ». Quelques mois ont passé et désormais, c'est : « Il y aura des réunions s'il y a matière à.... ».

→ **Présentation des différents types de visites par le médecin de prévention.**

Le médecin de prévention nous signale que le décret n° 2020-647 du 27 mai 2020 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique de l'État a modifié certaines dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982. (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041930639/>)

Un distinguo doit être effectué entre les visites périodiques en lien avec une surveillance médicale particulière (SMP) dont la périodicité ne peut excéder 4 ans et celles dites périodiques en référence à une surveillance médicale quinquennale (SMQ) ne pouvant dépasser 5 ans.

Concernant les SMP, il existe 3 grands types de surveillance :

- les SMP S (poste à risque type Centre de Contact) avec une périodicité annuelle ou biennale ;
- les SMP H, en lien avec le handicap déclaré de l'agent ;
- les SMP P qui font l'objet d'un suivi défini par le médecin du travail en lien avec une pathologie.

En parallèle de ces visites existent celles de pré-reprise, de reprise du travail et celles dites occasionnelles (par exemple demande de mise en congé pour raison de santé si RQTH).

→ DDFiP + DRDDI : Point sanitaire et télétravail

* Concernant la Ddfip64, ont été recensés durant la première quinzaine d'avril 14 cas covid, 12 en semaine 17, 2 cas seulement en semaine 18, 8 cas lors de la semaine 19, 10 cas en semaine 20, 1 cas en semaine 21 et la semaine passée, 4 cas. Le suivi hebdomadaire s'en trouve allégé.

340 agents télétravaillaient sur 835 potentiels, soit 40%. À ce jour, 5 collègues en situation de vulnérabilité demeurent 4 jours en télétravail. Le médecin de prévention effectue des recommandations que la direction suit.

Concernant la restauration collective, les recommandations sont identiques.

Les représentants **FO-Finances** 64 sont intervenus sur le sujet d'une éventuelle canicule cet été.

En réponse, la direction indique que les consignes restent les mêmes : pas de ventilateur sauf à être seul(e) dans un bureau. Le Président a répondu positivement sur notre demande d'adaptation des horaires de travail en cas de canicule.

* Concernant la DRDDI, le directeur rappelle que 7 agents demeurent en situation de vulnérabilité (5 en branche commerciale, 2 en surveillance). Les masques sont facultatifs, la jauge est levée et les réunions peuvent se dérouler en présentiel. Il dénombre 2 cas covid en juin.

→ Actualisation du programme budgétaire

Il reste un solde de 104 000 €. La réserve ne sera pas levée.

Les projets DDFIP64 sont les suivants :

- Réparations et remplacements stores PCRPA Pau pour **5 231,60 €** ;
- Installation stores bureau Assistante Sociale pour **1 137,56 €** ;
- Dotation aux itinérants de sprays répulsifs pour animaux pour **759,20 €** ;
- Portes issues de secours au 34 Rue Monpezat pour **8 632,90 €** ;
- Sols PVC Bayonne 4e étage SIE pour **12 712,13 €** ;
- Sols PVC Bureau 110-230 Bayonne Vauban pour **2 702,68 €** ;
- Renouvellement des défibrillateurs pour **11 486,16 €**.

Les élus **FO-Finances** 64 se sont interrogés sur l'absence de cofinancement de la part de la direction.

Cette dernière a répondu qu'il existait des crédits CHSCT, autant les utiliser. L'Assistant de prévention a indiqué que la rénovation des sols PVC à Bayonne avait été proposée sur son initiative après visite.

Les représentants **FO** en ont pris acte et ne s'y sont pas opposés, au vu de l'urgence signalée par la direction. Il est « ennuyeux » que cette dernière attende le dernier moment pour procéder à ces rénovations qui demeurent des dépenses courantes d'entretien des bâtiments domaniaux. Les représentants **FO** en ont profité pour signaler qu'au SGC de Oloron les sols de 2 bureaux étaient refaits et qu'il était dommageable de ne pas en profiter afin de rénover l'ensemble du service. Le Chef du PPR examinera cette proposition.

Les représentants **FO-Finances** 64 sont revenus sur l'absence d'eau chaude dans les sanitaires du CFP de Oloron. La direction nous indique que l'affaire suit son cours (si l'on peut dire)...

Lors de l'examen des registres CHSCT, la direction nous indique que les stores devaient être rapidement installés au SGC de Oloron. Après vérification, la pose a été repoussée fin juin... Problème de fournitures ?

Sur le sujet de la Trésorerie d'Hasparren et ses aménagements, le Directeur doit rencontrer prochainement la Maire.

Enfin, notre dernière intervention a porté sur l'évacuation des personnes en « situation de handicap », comprenez mobilité réduite, en cas d'incendie.

L'ISST rappelle qu'il n'y a pas d'aménagement obligatoire pour les locaux construits avant 2012.

Par conséquent, il existe 2 options. L'aménagement d'un espace d'attente sécurisé ou la chaise d'évacuation. Ainsi, à titre d'exemple, à Orléans, 8 collègues sont désignés à l'avance afin d'assurer l'évacuation au moyen de la chaise. La Direction va étudier la question concernant le respect du délai d'évacuation.

Les projets de la DRDDI sont les suivants :

- Pont élévateur pour 4 000 € à la BSI de Pau ;

- Pose d'un hublot porte d'accès garage 278 €
- Rideaux anti-retour pour le stand de tir 3 012 €, ce projet est en attente d'une décision de pérennisation du site ;
- Protection vêtements et uniformes pour 1 200 €;
- Trousse de secours 1 500 €.

Concernant les formations, deux ont été retenues :

- Canalisation des egos et apaisement des conflits;
- Prévention du harcèlement moral et des discriminations au travail sur 2 journées (cette formation est indépendante de celle sur les violences sexistes et/ou sexuelles).

→ Questions diverses

Les sites suivants doivent faire l'objet d'une visite à la rentrée par les membres du CHSCT :
- trésorerie d'Anglet et le stand de tir (visites qui devaient être effectuées il y a 3 ans).

Vos représentants **FO-Finances** 64 avaient également proposé le SGC d'Orthez avec l'antenne de Mourenx. Cette proposition n'a pas reçu l'aval des autres membres du CHSCT en raison des échéances de fin d'année et du calendrier contraint.

Une OS a soulevé le problème du déclenchement de la climatisation au SIE de Pau à 7 h 30. La direction a indiqué que la société était trop sollicitée actuellement pour effectuer une information sur l'utilisation de cette dernière.

Concernant le déploiement du wifi dans toutes les unités douanes, le directeur a répondu qu'il ne disposait pas d'infos sur le sujet.

Fin de ce CHSCT

FORCE OUVRIERE
AGIR
POUR NE PAS
SUBIR

Vos représentants FO-FINANCES 64 à ce CHSCT

Nathalie SABATHE - Titulaire
Myriam CANNONE - Suppléante
Jean BERNET - Titulaire
Laurence OSSUN-Experte